

«Mixité, Égalité, Solidarité» «Mixité, Égalité, Solidarité» «Mixité, Égalité, Solidarité»

**PROPOSER
NÉGOCIER
S'OPPOSER**

Augmentation du pouvoir d'Achat ! L'UNSA-POSTES y a contribué !

Le 21 mars 2007 un accord relatif aux mesures salariales a été signé par L'UNSA-POSTES et trois autres organisations syndicales. **Nous pourrions comme certaines d'entre-elles vous dire : l'UNSA-Postes seule a obtenu... mais nous ne le dirons pas !** Donc les syndicats signataires au cours de bilatérales ont eu gain de cause, voici le résultat.

Comme d'habitude nous prenons nos responsabilités et **comme d'habitude** nous assumons nos choix estimant que cet accord devait être signé pour le bien des personnels.

Les non signataires ne se sont pas opposés. Si, d'après eux, l'accord ne justifie pas une signature c'est qu'il n'est pas bon. Si il n'est pas bon, pourquoi ne s'y opposent t-ils pas ???

AUGMENTATION : DE SALAIRE (ACO) ET DU COMPLEMENT POSTE (ACO et Fonctionnaires)

Pour les Agents des niveaux I.2 à II.3 :

ACO : Il est prévu deux augmentations, une le 1^{er} mai 2007 de 0,6% et une autre le 1^{er} juillet 2007 de 0,9% soit **une augmentation salariale de 1,5%** que viendra compléter une réévaluation des grilles salariales.

ACO et Fonctionnaires : Le complément poste est payé en deux parties, une payée chaque mois et l'autre sous la forme du complément bi annuel.

La partie mensuelle du complément poste augmenta de 1,5% soit au minimum :

Montants mensuels du complément poste	I.2	I.3	II.1
Payé de juillet 2007 à juin 2008	57€71	63€97	69€62

Le complément bi annuel augmentera de 40€ soit :

Montants du complément bi annuel	I.2	I.3	II.1
Payé en septembre 2007	343€02	343€02	343€02
Payé en février 2008	363€02	363€02	363€02
Payé en septembre 2008	363€02	363€02	363€02

ACO et Fonctionnaires : Pour les Agents des niveaux II.2 et II.3, le complément poste subira :

Au 1^{er} juillet 2007, **une augmentation de 1,5%** soit au minimum 1693€ bruts annuels pour un agent à temps complet.

Au 1^{er} février 2008, **une augmentation de 1,8%** soit au minimum 1723€ bruts annuels pour un agent à temps complet.

Pour les Agents des niveaux III.1 à III.3 :

ACO : Il est prévu, le 1^{er} juillet 2007, une augmentation de 1%. De plus il est prévu une réévaluation des plus bas salaires pour les agents notés E ou B.

ACO et Fonctionnaires : Le complément poste augmentera comme suit :

Complément poste brut annuel	III.1	III.2 et III.3
Au 1 ^{er} juillet 2007	+1,5% soit 1756€	+1,5% soit 1909€
Au 1 ^{er} février 2008	+1,7% soit 1786€	+1,6% soit 1940€

PRIMES SPECIALES (ACO et Fonctionnaires)

ACO et Fonctionnaires : Pour tous les Agents des niveaux I.2 à III.3, il sera versé une prime de 100€ en juillet aux agents ayant travaillé au moins 3 mois du 1^{er} octobre 2006 au 31 mars 2007. Pour les agents à temps partiel, le montant sera calculé au prorata.

ACO et Fonctionnaires : La prime de 100€ se décompose en une prime de 40€ d'anticipation sur la revalorisation du complément poste plus une prime exceptionnelle de 60€.

ACO : Réévaluation de la prime ultra-marine : (dans les DOM, prime équivalente en droit de l'indice de vie chère mais pas équivalente en ce qui concerne le montant). L'UNSA-Postes revendique qu'on arrive progressivement mais rapidement à l'égalité.

Prime ultra-marine brut par mois pour un agent à temps complet	
A compter du 1 ^{er} mai 2007	153€55
A compter du 1 ^{er} juillet 2007	154€97

COMPLEMENT POUR CHARGES DE FAMILLE (ACO)

Les compléments pour charge de famille ont été réévalués comme suit :

A compter du 1 ^{er} juillet 2007 pour un aco à temps complet	
Complément par mois pour 2 enfants	82€00
Complément par mois pour 3 enfants	202€50
Complément par mois par enfant au delà du 3 ^{ème} enfant	142€50
Partie fixe à compter du 1 ^{er} juillet 2007 pour un aco à temps partiel	
Complément par mois pour 2 enfants	26€00
Complément par mois pour 3 enfants	42€00
Complément par mois par enfant au delà du 3 ^{ème} enfant	29€00

EGALITE SALARIALE (ACO)

La période de congé parental des salariés comptera en totalité pour le calcul de l'ancienneté de rémunération et cela rétroactivement depuis 2006.

AIDE AU LOGEMENT (ACO et Fonctionnaires)

Une enveloppe de 5 millions d'euros sera débloquée pour améliorer les dispositifs d'aide à l'Accession au logement des nouveaux agents de La Poste et le maintien dans leur logement, des postières et postiers en difficulté.

L'UNSA-POSTES a négocié et signé pour vous des augmentations de salaire qui représentent enfin une véritable progression de nos pouvoirs d'achats.

En effet sur l'année 2006 l'augmentation du coût de la vie est, d'après les chiffres de l'INSEE[®], de **1,01%** alors que **l'augmentation minimale obtenue par l'UNSA-POSTES est de 1,50%**, nettement supérieur aux propositions de La Poste, à cela s'ajoutent les **augmentations du complément poste et les différentes primes.**

Grâce à l'UNSA-POSTES, de **réelles améliorations des conditions de vie** des agents contractuels et fonctionnaires sont envisageables. Mais nous ne sommes pas dupes. Nous sommes conscients que **malgré les avantages de cet accord il reste du chemin à parcourir** pour que les conditions de vie et de travail des postières et des postiers soient satisfaisantes.

**Fonctionnaires, Contractuel(le)s, rejoignez l'UNSA-POSTES.
Ensemble nous progresserons sur ce chemin long et difficile.**